



Cdd ou cdd sans termes précis

Par **celestine_old**, le **08/11/2007** à **10:29**

Bonjour, rnrnJ'ai signé un CDD d'une durée de 1 an au mois de mars 2007. Je ne souhaite pas resté dans cette entreprise (45) et souhaite me rapprocher de mon conjoint (54). rnrnEn lisant mon contrat j'ai trouvé une clause assez "bizarre": rnrnMademoiselle X est embauché du 01/03/2007 au 29/02/2008. Exepté si l'une des certifications n'étaient pas obtenues, le contrat se poursuivrait j'usqu'a l'obtention ce qui constituerai le terme du contrat. rnrnEst un CDD "normal" ou un CDD sans terme précis? (sachant qu'ils ne sont pas prêt d'être certifier avant au mois 3 ans). rnrnAi-je le droit de partir de mon plein grès le 01/03/2008? rnrnEst-ce que ce départ peut-être considéré comme une démission. rnrnMerci d'avance,